

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°2026 001

Eure Normandie Numérique

Réunion du 9 février 2026

Objet : Adoption du procès-verbal du précédent
comité syndical.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte
ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Le Comité syndical, réuni le 9 février 2026 en visio-conférence ;

Le quorum étant atteint,

APRES LECTURE DU PROCES VERBAL,

DECIDE

- D'adopter le procès-verbal du comité syndical du 15 décembre 2025.

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 25
- Collège Conseil Départemental : 12
- Collège Conseil Régional : 3
- Collège commune : 10
- Collège syndicat : 2

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0
- Collège commune : 0
- Collège syndicat : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0
- Collège commune : 0
- Collège syndicat : 0

Fait à Évreux, le 9 février 2026

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas GRAVELLE

A blue ink signature of Nicolas Gravelle, written over a circular official stamp of the Syndicat Mixte de la Région de Normandie.

Le Secrétaire de séance

Max RONGRAIS

A blue ink signature of Max Rongrais, written over a circular official stamp of the Syndicat Mixte de la Région de Normandie.

Date publication : 13/02/2026